

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 15 mai 2014 à 21h15.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Madame Monique Boucher
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire t, Monsieur
Dany Quirion

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière,
agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que
requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres
du conseil. (21h15)

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2014-05-129 **Considérant** le manque temps pour convoquer une réunion officielle
en vertu du Code Municipal ;

Considérant que tous les élus sont présents ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Monique Boucher,
appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité de
renoncer à l'avis de convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-05-130 **Il** est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur
Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia (10) ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE OCTOI AIDE
FINANCIÈRE PIQM

5. RÉCLAMATION CONCERNANT LE LOT 19-A-18
SIGNATURE TRANSACTION ET QUITTANCE
6. DOSSIER TERRAIN BOUTIN ET RANG 9
7. TROIS TERRAINS NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
8. OBTENTION DU MANDAT : LVM (contrôle des matériaux)
9. DROITS DE PASSAGE CLAUDE BOUTIN
10. AUTRES ITEMS :
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**4. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE OCTOYANT
UNE AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PIQM**

2014-05-131

Considérant que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a rédigé un protocole d'entente à l'intention de la municipalité relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites du projet des rues Grégoire, et Lachance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé de monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente mentionné en préambule tel que rédigé par les Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et d'autoriser monsieur Dany Quirion maire, à signer tous les documents nécessaires.

**5. RÉCLAMATION CONCERNANT LE LOT 19-A-18,
SIGNATURE DE TRANSACTION ET QUITTANCE**

2014-05-132

Considérant que les propriétaires du lot numéro 18 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 19A (19A-18) du rang huit Sud (Rg 8 Sud) du cadastre officiel de Shenley, dans la circonscription foncière de Beauce, ont adressé une réclamation à la Municipalité leur ayant vendu ledit terrain;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité, sans admission de la responsabilité, de régler ce différend;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu unanimement;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer la transaction et quittance jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6. DOSSIER TERRAIN BOUTIN ET RANG 9

2014-05-133

Considérant que les nouveaux acquéreurs des lots 19A-9 et 19A-8 du rang 9 ont l'intention d'agrandir leur terrain soit de cinquante pieds de profondeur par quatre-vingt-douze pieds de large, et font la

demande aux élus de payer ces immeubles sur une période de 7 ans sans intérêts;

Considérant que monsieur René Champagne, rang 9, lui aussi veut faire l'achat d'une partie de terrain arrière de chez-lui, aussi madame Diane Bégin, de la rue Boutin, aussi veut agrandir sa propriété;

Considérant que monsieur Champagne et madame Bégin paient leurs acquisitions comptants;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la vente de ces terrains soit faite à tous les acquéreurs par paiement comptant.

7. VENTE DE TERRAINS NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

2014-05-134

Considérant qu'il y a eu entente d'achat de signer envers monsieur Gaétan Gosselin, monsieur Michel Dubé ainsi que monsieur Frédéric Boulanger pour un nouveau développement domiciliaire :

Considérant que dans ces ententes il est mentionné :

- **Que** la municipalité paiera le taux de l'offre de vente demandé par le propriétaire soit : 1,00\$ le pied carré;
- **Que** le paiement sera effectué en dix versements égaux sur dix ans et ce sans intérêt;

Considérant que le premier versement sera effectué lors de la signature du contrat;

Considérant que les vendeurs ne se réservent pas de droit d'hypothèque à la garantie du solde de prix de vente;

Considérant que la municipalité pourra vendre les terrains sans l'autorisation des vendeurs et sans leur verser un acompte sur le prix d'une vente;

Considérant que les terrains ont été bornés et cadastrés par Francis Carrier, arpenteur, et maintenant prêt à accéder à la signature d'achat de la part de la municipalité;

Considérant que la partie de terrain dont la municipalité désire acquérir a une superficie de six mille sept cent quatre-vingt-quinze et trois dixièmes mètres carrés (6 795,3 mètres carrés) chez monsieur Gaétan Gosselin, la partie à acquérir chez monsieur Michel Dubé à une superficie de neuf mille six cent quarante et trois dixièmes mètres carrés (9 640,3 mètres carrés) et la partie à acquérir de Monsieur Frédéric Boulanger à une superficie de neuf mille quatre cent quatre-vingt-six et 8 dixièmes mètres carrés (9 486,8 mètres carrés)

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats d'achat avec Monsieur Gaétan Gosselin, Monsieur Michel Dubé ainsi que monsieur Frédéric Boulanger aux conditions

décrites dans l'entente ci-dessus énumérées et dont ils font partie intégrante de cette résolution

8. OBTENTION DU MANDAT : LVM (contrôle des matériaux)

2014-05-135

Considérant que monsieur Dominic Lachance, ingénieur de la MRC, a effectué des recherches de prix par invitation auprès de trois firmes de technicien de chantier, au nom de la Municipalité concernant le contrôle de qualité des matériaux – réfection des rues Champagne et Beaudoin, réfection des rues Grégoire et Lachance et réfection du rang Petit-Shenley;

Considérant qu'une seule firme a répondu à cette invitation soit la firme LVM pour un montant de 32 928,54\$ taxes incluses;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme LVM au coût de 32 928,54\$ taxes incluses pour l'exécution du contrôle des matériaux pour la réfection des rues Champagne et Beaudoin, la réfection des rues Grégoire et Lachance et la réfection du rang Petit Shenley

9. DROIT DE PASSAGE CLAUDE BOUTIN

Monsieur le maire fait rapport de la problématique concernant la circulation sur la propriété privée de Claude Boutin causé par les travaux de la rue Champagne/Beaudoin.

10. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2014-05-136

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h49.

DANY QUIRION, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.